

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU **25 JUIN 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20250625-2025-47-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 02/07/2025

OBJET :

**Coopération 2025-2026
France-Chine-Europe
entre les bassins de la
Seine et de la Hai**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le dix-neuf juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Vincent BEDU,

Jean-Michel BLUTEAU,

Didier GONZALES,

Philippe GOUJON,

Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :

Laurence COULON

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Jean-Michel VIART

Au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der & Vallées :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Nombre des membres
composant le

Comité syndical 30

En exercice..... 28

Présents à la
Séance 14

Représentés
par mandat 7

Absents 7

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Au titre de de la Région Ile-de-France :

Étaient absents excusés :

*François-Marie DIDIER,
Sylvain RAIFAUD,
Marie-Pierre MARCHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Dan LERT,
Nicolas BONNET-OULALDJ,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Patrick OLLIER
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Christophe NAJDOVSKI
François VAUGLIN donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur MARIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

1. Origine et histoire de la coopération entre les bassins de la Seine et de la Hai

Un Accord de coopération a été signé le 21 décembre 2009 entre le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (France) et le Ministère des Ressources en Eau (Chine). Il a depuis été renouvelé en 2015 à Paris lors de la COP21 sur les changements climatiques et à Pékin en 2018 lors de la visite du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire (France).

Dans ce cadre, la France et la Chine ont lancé en 2011 un projet pilote de gestion intégrée dans le bassin du fleuve Hai. Il visait à tester l'application en Chine de certains mécanismes de gestion de bassin, de lutte contre la pollution des eaux et de protection des écosystèmes mis en pratique en France depuis la Loi sur l'eau de 1964. Cette coopération a mobilisé l'Office international de l'eau (association reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de l'environnement), l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'EPTB Seine Grands Lacs et le ministère chargé de la transition écologique. Par délibération n° BR 1852 du bureau de l'IIBRBS en date du 23 juin 2011, l'EPTB Seine Grands Lacs a approuvé sa participation à ces échanges techniques entre bassins.

Par le biais de missions d'expertise en Chine, de formations et de visites d'étude en France, ce projet a été réalisé durant plusieurs phases de mise en œuvre :

- La première (avril 2011/mars 2012) a contribué au développement d'une compréhension mutuelle du fonctionnement des institutions de bassins et des procédures et moyens qu'elles mettent en œuvre en France et en Chine ;
- La seconde (avril 2012/mars 2015) a permis de tester sur le sous-bassin de la rivière Zhou certaines méthodes françaises identifiées lors de la première phase de travail ;
- La troisième (avril 2015/mai 2019) a permis de répliquer ce premier succès sur un bassin 25 fois plus étendus : le bassin de la rivière Luan.

Une extension de l'accord de coopération a été établie pour 18 mois jusqu'à mars 2021 et visait la valorisation des résultats de la coopération auprès de nouveaux acteurs chinois et ouvrait la réflexion aux suites à donner à ce projet, en l'ouvrant notamment à de nouvelles thématiques comme la biodiversité. La participation de Seine Grands Lacs à ce programme de 18 mois a été validée par délibération n°2019-11/10 du bureau syndical du 7 novembre 2019.

Les travaux menés dans le cadre de ce projet ont abouti à la production d'un ensemble de documents, parmi lesquels :

- Les états des lieux et plans de gestion des bassins de la Zhou et de la Luan ;
- Le rapport de suivi à mi-parcours du plan de gestion du sous-bassin de la Zhou ;
- Un guide méthodologique de la mise œuvre des principes de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin dans un contexte chinois. Il s'appuie sur l'expérimentation menée dans le sous-bassin de la Zhou pour proposer des recommandations.

Parallèlement depuis 2012, les activités de la plateforme Europe Chine (CEWP) se sont structurées et renforcées. La coopération bilatérale existante, la présence régulière –hors pandémie - (Missions et VIE à Pékin) et les diverses activités de l'Office international de l'eau en Chine, alliées à un soutien des services de l'État, ont permis de mettre en œuvre un programme d'action sur le thème « gestion par bassin et sécurité écologique », par le biais d'un contrat de subventionnement conclu avec la Commission Européenne pour une durée de 4 ans.

La coopération Chine-Europe a renforcé le dialogue politique entre l'Europe et la Chine concernant la politique de l'eau, et a créé des opportunités pour les communautés économiques et de recherche des deux côtés. Elle offre l'opportunité d'élargir la portée de la coopération.

2. Contexte actuel pour les suites de la coopération :

Faisant suite à la coopération en vigueur depuis 2011 et les trois phases évoquées plus haut, certains partenaires historiques du projet ont exprimé à plusieurs reprises leur souhait de prolonger la collaboration dans le bassin du fleuve Hai.

En septembre 2023, des discussions constructives et de haut-niveau mobilisant le ministère chargé de la transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'Office international de l'eau et le SIAAP, ainsi que le ministère chinois des ressources en eau (MWR), l'autorité chargée de la gestion de l'eau dans le bassin du fleuve Hai (HWCC – Haihe Water Conservancy Commission), et la société YRICL (Yongding River Investment Compagny Limited), société publique d'aménagement du bassin du Yongding (affluent de la Hai), ont non seulement permis de valoriser les acquis des phases précédentes de la coopération mais ont également mis en lumière la nécessité de repenser, rééquilibrer et renforcer la collaboration, sur les plans technique et financier. Au-delà de cofinancements mieux équilibrés et de l'implication de nouveaux partenaires, des priorités thématiques ont émergé : lutte contre les inondations, préservation/restauration des écosystèmes et gestion par bassins versants.

Un an après, s'est tenu avec l'Office international de l'eau un atelier technique franco-chinois sur la gestion intégrée de l'eau dans le bassin de la rivière Yongding, permettant de faire état de la coopération bilatérale historique entre la France et la Chine via l'OiEau et la HWCC et de jeter les bases d'une prochaine étape de collaboration tenant compte de thèmes nouveaux et ouvrant la possibilité d'y faire participer de nouveaux acteurs. L'atelier était présidé par le Directeur Général de la HRCC, en présence du PDG de YRICL, signe de l'importance accordée par la partie chinoise aux perspectives de renouveau de la coopération avec la France.

Par ailleurs, en octobre 2024, une délégation chinoise de haut-niveau, conduite par le Vice-ministre des ressources en eau de la République populaire de Chine, M. Wang Bao' en, a réalisé une visite d'études en France, et a notamment été accueillie par l'EPTB Seine Grands Lacs, confirmant l'intérêt des partenaires chinois pour une telle coopération.

L'Intérêt à agir de la France en Chine dans le domaine de l'eau recouvre une réalité multiple :

- Lors de la conférence des Nations Unies sur l'eau à New-York en mars 2023, la Chine et l'UE ont animé conjointement le « dialogue interactif » consacré à « valoriser l'eau, le nexus eau-énergie-alimentation, le développement économique et urbain durables » et au cours duquel les prochains développements de la plate-forme Europe-Chine ont été évoqués.
- L'accord de Kunming-Montréal, nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 adopté lors de la 15e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique constitue une feuille de route pour la communauté internationale d'ici 2030 pour permettre d'apporter les changements de trajectoire nécessaires pour enrayer et inverser la perte de biodiversité. Trois de ses cibles constituent des angles de coopération potentiels entre la France et la Chine dans le domaine de l'eau : la cible 2 (restauration des écosystèmes dégradés), la cible 3 (protection spatiale des zones humides pour améliorer l'état de conservation des espèces), la cible 11 (Maintenir et augmenter les contributions de la nature).
- Il existe une véritable influence de la France dans le domaine de la gestion des ressources en eau, avec des réformes chinoises officiellement décrites comme s'étant inspirées de l'organisation française (par exemple le système des « chefs de rivière » inspiré des Préfets coordonnateurs de bassin et de la police de l'eau).

3. Modalités d'une nouvelle coopération

Afin de relancer cette coopération, il est proposé d'engager l'EPTB Seine Grands Lacs dans un programme de 18 mois entre juillet 2025 et fin 2026. Outre l'EPTB, cette coopération mobiliserait l'Office international de l'eau, le Ministère chinois des ressources en eau, la Commission du bassin de la Hai et la société d'aménagement du Yongding.

Cette coopération reposerait sur deux aspects : une coopération technique et une coopération plus institutionnelle entre les bassins de la Seine et de la Hai. Le contenu de cette coopération reste à préciser sous la forme d'un protocole d'entente (« memorandum of understanding ») dont la négociation doit faire l'objet d'une mission de l'Office international de l'eau et de Seine Grands Lacs en juillet 2025.

3.1 Coopération technique

Cette dimension constitue l'axe principal de la collaboration envisagée entre Seine Grands Lacs et la Société d'aménagement du Yongding (YRICL). Elle porterait sur les solutions fondées sur la nature (zones d'expansion des crues), la gestion des inondations et des sécheresses, et sur les technologies numériques, tout en apportant une expertise pour renforcer les capacités locales et institutionnelles.

La coopération porterait sur des thèmes forts évoqués par les partenaires chinois et français, autour de deux grands objectifs :

- La sécurisation de tous les usages (le vocabulaire « sécurité de l'eau » est central dans les politiques chinoises), incluant la sécurité écologique et la prévention/gestion des risques ;
- L'intégration (la partie chinoise utilise plutôt le vocabulaire « unification ») des approches, à la fois en matière de gouvernance partagée (interministérielle, interprovinciale), de systèmes d'information partagés, d'articulation des actions entre acteurs publics et acteurs privés).

Si les partenaires chinois sont intéressés par les savoir-faire de Seine Grands Lacs en matière de solutions fondées sur la nature ou sur la gouvernance de la gestion de l'eau, l'EPTB pourrait apporter son expertise mais aussi bénéficier de l'expertise chinoise dans le domaine du numérique (jumeaux numériques, modélisation, mobilisation de l'imagerie satellitaire, géomatique).

3.2 Coopération institutionnelle

En parallèle de la coopération technique, il est proposé de donner une dimension nouvelle et plus symétrique aux relations entre les deux parties par le biais d'un jumelage à vocation plus institutionnelle et politique, donnant lieu à des échanges à haut niveau une à deux fois par an.

Ce nouveau type de relation pourra être valorisé dans le cadre européen de la plateforme Europe – Chine. Elle pourrait consister en un renforcement des échanges institutionnels entre les autorités des bassins de la Hai et de Seine à travers un jumelage institutionnel, en particulier entre Seine Grands Lacs et son homologue YRICL la société d'aménagement du bassin du Yongding : échanges de pairs à pairs entre autorités de bassins, renforcement de capacités mutuel, visites réciproques/an pour dialogue technico-politique-institutionnel ; participation commune aux événements internationaux, rencontres inter-bassins.

À noter, la rivière Yongding est la « rivière mère » de la capitale Pékin. Le bassin s'étend sur deux provinces et deux villes - Pékin, Tianjin, Hebei et Shanxi - et constitue le premier projet national de gestion des bassins versants inter-administratifs chinois avec un effet de démonstration très important. En tant que grand bassin fluvial traversant deux provinces et deux villes, le bassin du Yongding a quatre objectifs de gouvernance : la construction d'une « rivière fluide, verte, propre et sûre ». Le bassin se caractérise par ses particularités et la difficulté de la gouvernance, illustrant les difficultés de coordination entre les régions administratives.

3.3 Modalités financières

Cette coopération s'inscrirait dans le programme Europe – Chine ECCoW (European – Chinese Cooperation for Water) qui permettrait de financer une partie de l'animation de la coopération assurée par l'Office international de l'eau pour la partie française.

Des contacts sont par ailleurs en cours pour élargir cette coopération France – Europe – Chine à l'Italie, sur la base d'un partenariat préexistant entre les bassins du Pô et du Songliao.

La mobilisation de Seine Grands Lacs est envisagée sur une base de 1 ETP/mois/an maximum, incluant jusqu'à deux missions et du travail à distance.

Outre les frais de mission en Chine des représentants de Seine Grands Lacs et d'accueil des partenaires chinois en France, Seine Grands Lacs est attendu pour un financement de l'animation effectuée par l'Office international de l'eau pour un montant total maximum de 45 000 € répartis en deux exercices budgétaires 2025 à 2026 (de manière indicative, 15 000 € en 2025, 30 000 € en 2026).

L'engagement de ces financements se traduira par une Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office international de l'eau qui sera présenté ultérieurement au Comité syndical.

Les frais de certaines missions en Chine pourront être pris en charge par l'instrument financier européen TAIEX, sur demande des autorités chinoises.

3.4 Intérêt pour l'EPTB Seine Grands Lacs

- Gains techniques : la coopération UE-Chine 2024-2027 (CEWP/EccoW) porte notamment sur la gestion par bassins et les solutions fondées sur la nature ; elle permettrait à Seine Grands Lacs de confronter ses outils et ses méthodes en matière de gestion des inondations à un autre contexte. Par ailleurs, la Chine conduit un programme « Digital-Twin River Basin » prévoyant la mise en service de sept grands bassins jumeaux numériques (Yangtsé, Fleuve Jaune, etc.) d'ici 2025, avec le recours à des outils numériques dont nos équipes pourrait s'inspirer ; un jumelage officiel avec le bassin du Yongding offrirait à Seine Grands Lacs un échange pair-à-pair très visible et reconnu par les autorités de part et d'autre.
- Visibilité politique et institutionnelle : les conférences politiques de haut niveau ministériel de la plateforme Europe-Chine pour l'eau – CEWP - (dernière édition : Pékin, 23-24 septembre 2024, prochaine édition Bruxelles octobre 2025) rassemblent États membres et autorités chinoises, peuvent donner à Seine Grands Lacs une tribune de haut niveau, tout comme d'autres événements, notamment la rencontre des sept commissions de bassin chinoises en fin d'année à Pékin.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU l'accord signé le 21 décembre 2009 entre le ministère de l'eau chinois et son homologue français ;

VU les conclusions du dialogue interactif sur « l'eau pour le développement durable » de la Conférence des Nations Unies pour l'eau à New-York du 24 mars 2023 ;

VU la délibération n° BR 1852 du bureau de l'IIBRBS en date du 23 juin 2011 approuvant la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs aux échanges techniques avec le bassin de la Hai en Chine dans le cadre de l'accord précité ;

VU la délibération n°2019-11/10 du bureau syndical du 7 novembre 2019 relative à la poursuite de la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs à l'accord de coopération entre la France et la Chine sur le bassin de la Hai ;

VU les statuts du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'EPTB Seine Grands Lacs de poursuivre la coopération technique avec les partenaires chinois, initiée en 2011 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** la participation du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs à un programme de coopération technique et institutionnelle France – Europe – Chine 2025 – 2026 entre les bassins de la Seine et de la Hai, prévu pour une période de 18 mois.

Article 2 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à négocier et signer un protocole d'entente précisant ladite coopération.

Article 3 : **INDIQUE** que la participation à l'animation de ce programme de coopération s'effectuera par le biais d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office international de l'eau, dans la limite d'un montant total de 45 000 € pour la durée du programme. Cette convention sera soumise à l'approbation du Comité syndical lors d'une prochaine séance.

Article 4 : **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

Article 5 : AUTORISE M. Le Président ou son représentant à solliciter toutes les aides financières possibles pour ce projet auprès de l'Europe et à signer les documents associés.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr